

# Enquête sur le développement durable dans l'Artisanat



Mai 2024



# Table des matières

1. Objectifs de l'enquête .....	4
2. Engagement de l'Artisanat face à la durabilité .....	4
2.1. Compréhension et place du développement durable dans l'Artisanat .....	4
2.2. Mise en œuvre d'actions .....	6
2.3. Les bénéfices et freins rencontrés dans le domaine du développement durable	7
3. Communication des démarches et initiatives .....	9
4. Perception et sensibilisation .....	11
5. Conclusions.....	13
6. Propositions .....	14
6.1. Elargissement des régimes d'aides existants en les orientant davantage vers les thématiques clés du développement durable.....	14
6.2. Renforcement de l'information, de l'accompagnement et de la sensibilisation des entreprises artisanales en lien avec la CSRD .....	15
6.3. Proposition d'une campagne de promotion des entreprises durables auprès du grand public.....	15

## 1. Objectifs de l'enquête

La présente enquête réalisée en automne 2023 et représentative du secteur de l'Artisanat (916 entreprises participantes représentant au total 40% des salariés dans l'Artisanat) poursuit trois objectifs spécifiques :

- Déterminer les actions de développement durable mises en place par les entreprises ;
- Identifier des obstacles (potentiels) empêchant la mise en place de telles actions ;
- Evaluer les besoins futurs des entreprises dans ce domaine.

## 2. Engagement de l'Artisanat face à la durabilité

### 2.1. Compréhension et place du développement durable dans l'Artisanat

Un premier point positif à noter est que 26% des artisans pensent avoir une bonne compréhension des principes du développement durable, tandis que 57% pensent avoir des notions sur le sujet. Cela démontre que 83% des entreprises artisanales sont déjà familiarisées avec le sujet du développement durable. Seulement 8% des entreprises ne connaissent pas le sujet, mais souhaitent approfondir leurs connaissances.

Nous observons également que le sujet n'attire pas l'attention de 9% des entreprises interrogées. Cependant, cette statistique doit être interprétée en tenant compte des commentaires laissés dans les sections de réponses libres de l'enquête. Ce manque apparent d'intérêt est en réalité dû à une insuffisance de ressources humaines et à la nécessité de prioriser d'autres impératifs en raison du contexte actuel de polycrise, qui restreint la marge de manœuvre de nombreuses entreprises.

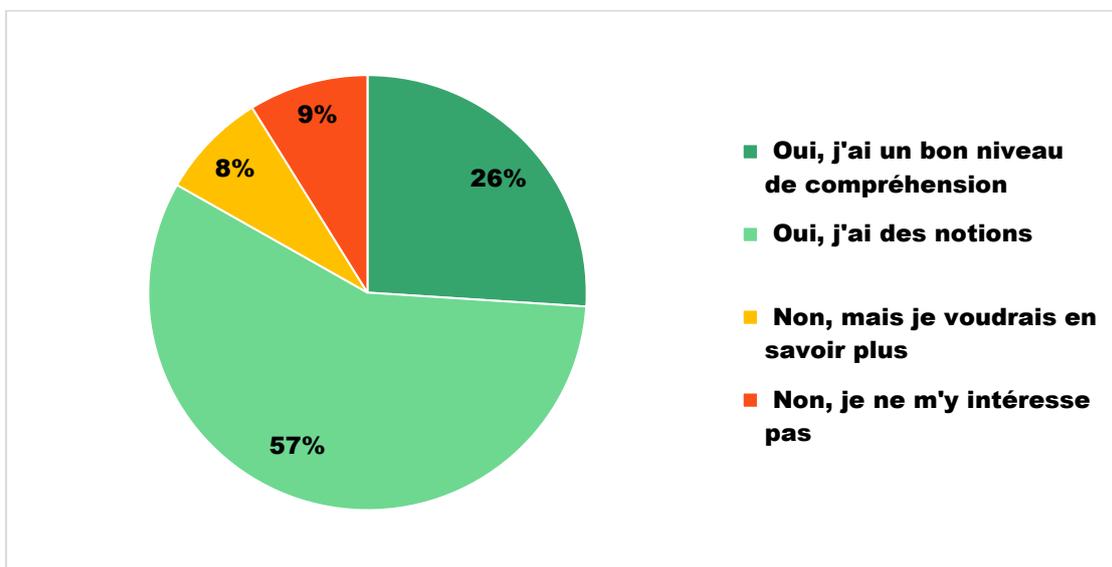


Figure 1 : Estimation du niveau de connaissance des principes du développement durable par les entreprises artisanales

L'enquête permet d'établir un lien de corrélation entre le niveau de connaissance et la mise en place d'initiatives de durabilité. Il apparaît que, plus une entreprise a une connaissance approfondie sur ces thématiques, plus elle est susceptible de prendre des mesures concrètes. Le graphique ci-dessous montre que 80% des entreprises ayant un bon niveau de connaissance en développement durable ont également pris des mesures concrètes en vue de mettre en place des initiatives dans ce domaine.

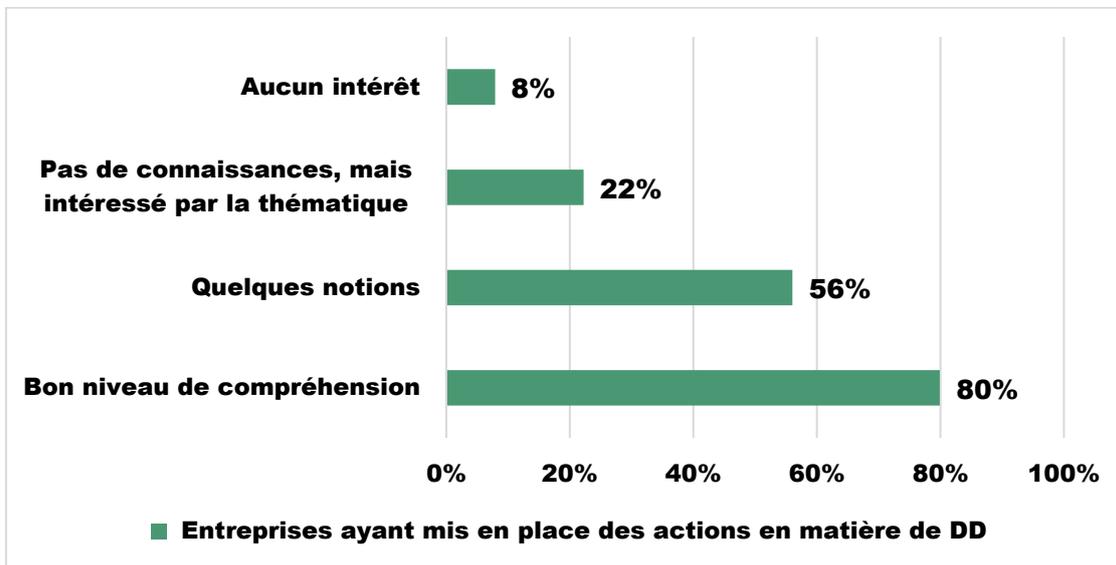


Figure 2 : Corrélation entre le niveau de connaissance des entreprises en matière de développement durable et la mise en œuvre de mesures

Malgré le fait qu'actuellement seulement des exigences réglementaires minimales leur soient imposées, 39% des micro-entreprises et 41% des petites entreprises accordent déjà une priorité à ces sujets. Cela démontre un engagement significatif de leur part, même en l'absence de pressions réglementaires importantes. D'autre part, 74% des grandes entreprises attribuent une importance élevée, voire très élevée, à ce sujet. Cette priorisation est d'autant plus pertinente que ces entreprises sont les principales cibles des futures réglementations dans ce domaine. Il est donc crucial pour elles de se préparer en conséquence, afin de rester en conformité et de tirer parti des opportunités qui pourraient découler de ces nouvelles réglementations.

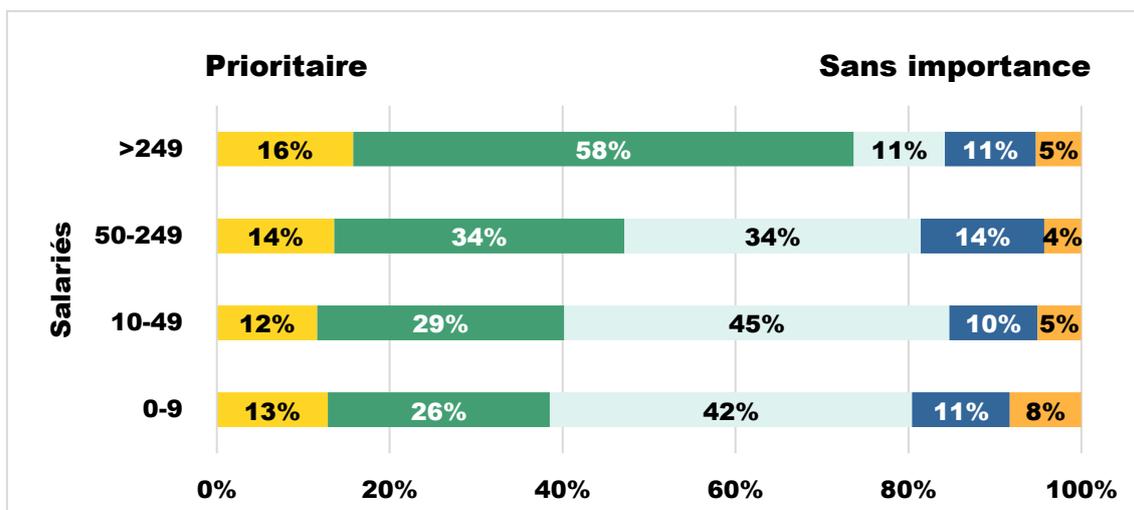


Figure 3 : Degré d'importance accordée au développement durable par les entreprises artisanales en fonction du nombre de salariés

## 2.2. Mise en œuvre d'actions

Un autre constat positif de cette enquête est que 55% des entreprises ont mis en place une ou plusieurs initiatives liées au développement durable. 95 % des grandes entreprises prennent des initiatives et même déjà 46% des micro-entreprises.

Comme mentionné précédemment, l'avance des grandes entreprises sur la mise en action s'explique en grande partie par le fait que les grandes entreprises sont les premières visées par les réglementations relatives au développement durable. De plus, elles disposent généralement de ressources plus importantes, de niveaux de compétences spécialisées plus élevés et d'une meilleure capacité à absorber les coûts qui ne peuvent pas être refacturés aux clients.

Ces facteurs contribuent à leur engagement plus avancé en faveur du développement durable. Il est donc d'autant plus important de souligner l'investissement et les efforts faits par les petites et moyennes entreprises artisanales en la matière.

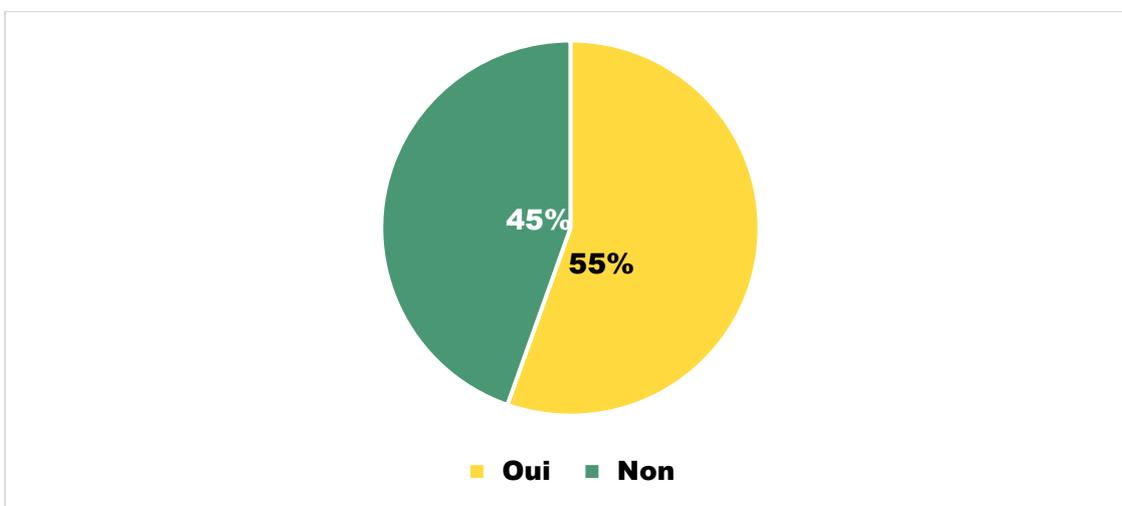


Figure 6 : Pourcentage des entreprises ayant mis en place des initiatives en matière de développement durable

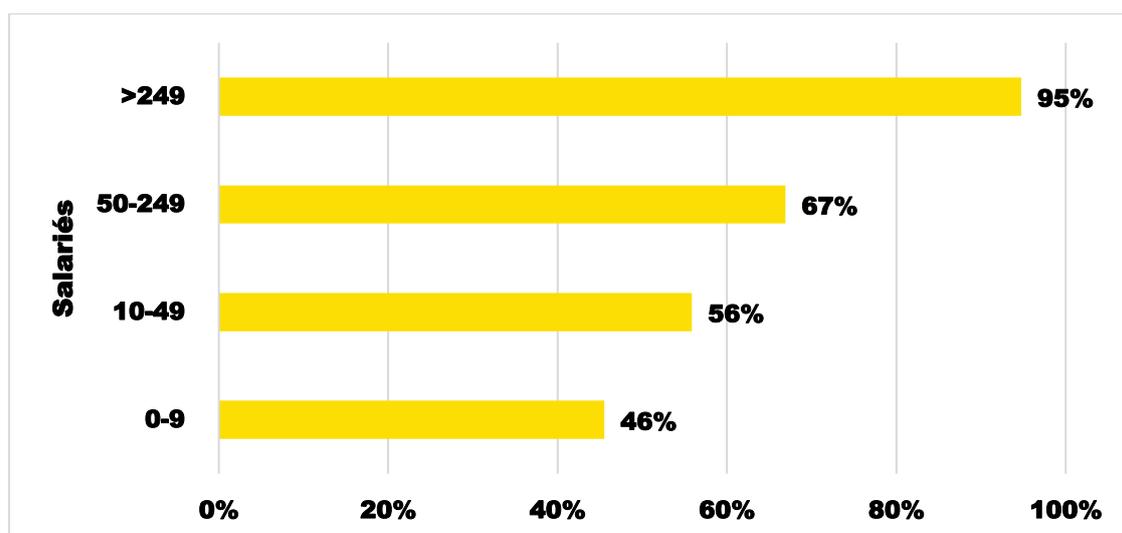


Figure 4 : Pourcentage des entreprises selon leur taille qui retirent des avantages/bénéfices suite à la mise en place d'initiatives en matière de développement durable

Concernant la mise en œuvre des initiatives durables selon les 3 piliers du développement durable, la répartition suivante peut être observée :

- 84% des entreprises ont mis en place des mesures dans le domaine de l'environnement, telles que le tri des déchets, la décarbonation, l'économie des ressources naturelles, etc.
- 44% des entreprises ont mis en place des mesures concernant l'économie, comme p.ex. la stratégie et la gouvernance RSE de l'entreprise.
- 40% des entreprises ont mis en place des mesures dédiées au volet social, comprenant des mesures comme l'inclusion des collaborateurs, la santé et la sécurité au travail, la prévention des risques psychosociaux, etc.

Ces chiffres démontrent l'engagement significatif des entreprises artisanales en faveur du développement durable, malgré les défis inhérents à chaque pilier.

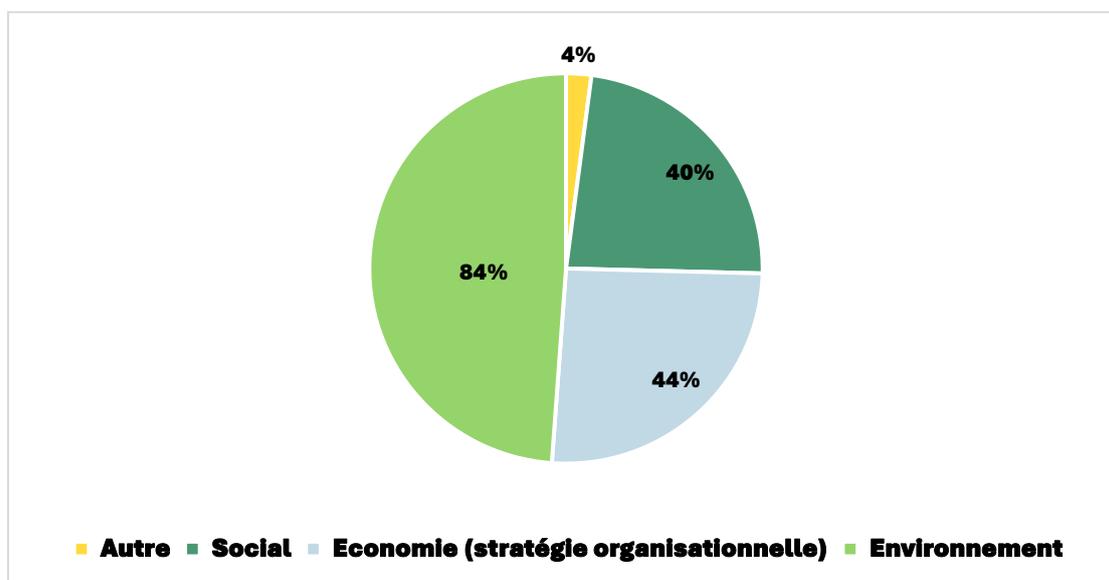
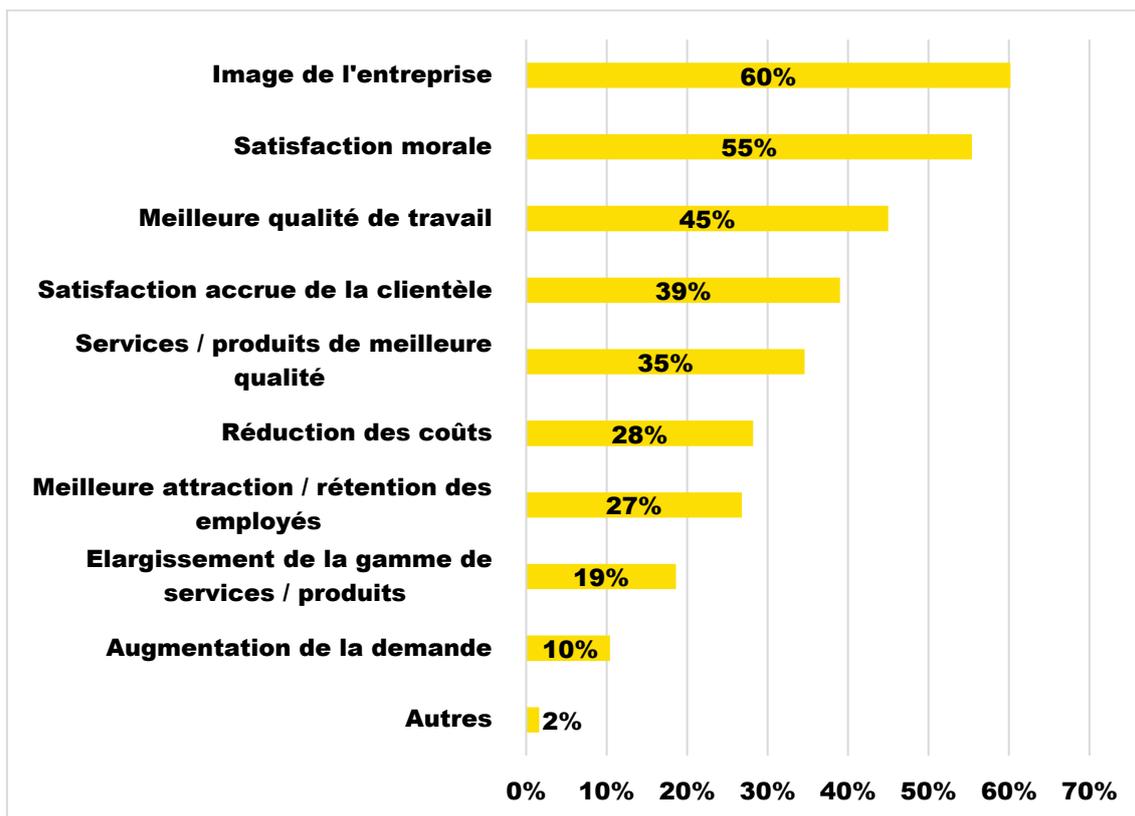


Figure 5 : Dans quels piliers du développement durable les entreprises ont-elles mises en place des initiatives de durabilité ?

### 2.3. Les bénéfices et freins rencontrés dans le domaine du développement durable

Les principaux avantages perçus par les artisans relatifs aux démarches durables mises en œuvre sont d'ordre réputationnel (60%), de satisfaction morale (55%) et liés à l'amélioration de la qualité de l'environnement de travail (45%). Ces bénéfices démontrent l'impact positif que peuvent avoir les initiatives durables non seulement sur l'image de l'entreprise, mais aussi sur le bien-être des salariés et l'atmosphère de travail.

Cependant, il est important de souligner que seulement 10% des entreprises ont constaté une augmentation de la demande suite à ces initiatives. Cette situation pourrait être attribuée aux conditions actuelles du marché, qui, en raison de la polycrise, ont amené les clients à réduire leurs dépenses et leur consommation. Malgré cela, l'engagement en faveur du développement durable reste une priorité pour de nombreuses entreprises, soulignant leur volonté de contribuer à un avenir plus durable, indépendamment des fluctuations du marché.



**Figure 6 : Les types d'avantages et de bénéfices ressentis par les entreprises ayant mis en place des initiatives de durabilité**

Le principal obstacle rencontré par 51% des entreprises ayant adopté des initiatives de durabilité est le coût des investissements initiaux. Cependant, il est encourageant de constater que pour 30% d'entre elles, aucun inconvénient n'a été identifié.

En outre, la lourdeur administrative, ressentie par 28% des entreprises, est un autre défi. Cela peut être relié à la nécessité de documenter les initiatives liées au pilier économique, aux démarches administratives pour l'obtention de labels et normes ISO ainsi qu'aux lourdeurs en vue de se conformer à la panoplie de nouvelles réglementations à venir découlant du niveau européen. Ces tâches requièrent un investissement en temps qui ne peut être refacturé, dans le contexte économique actuel, les frais additionnels représentant ainsi un fardeau supplémentaire pour les entreprises déjà en difficulté.

Pour illustrer les types de coûts initiaux associés aux démarches de développement durable, les exemples suivants peuvent être cités :

- Investissements matériels et technologiques : cela peut inclure le remplacement de machines, du système de chauffage, des véhicules, la rénovation énergétique, etc.
- Tâches administratives non facturables aux clients : cela peut comprendre des changements opérationnels, la formalisation écrite des stratégies, les tâches administratives liés aux certifications et labélisation, etc.
- Matières premières et achats durables : cela peut impliquer le coût des achats locaux et respectueux des droits de l'homme, l'analyse comparative de matériaux et fournisseurs alternatifs, etc.
- Formation et sensibilisation des collaborateurs : cela peut comprendre des formations spécifiques et des actions de sensibilisation pour les salariés.

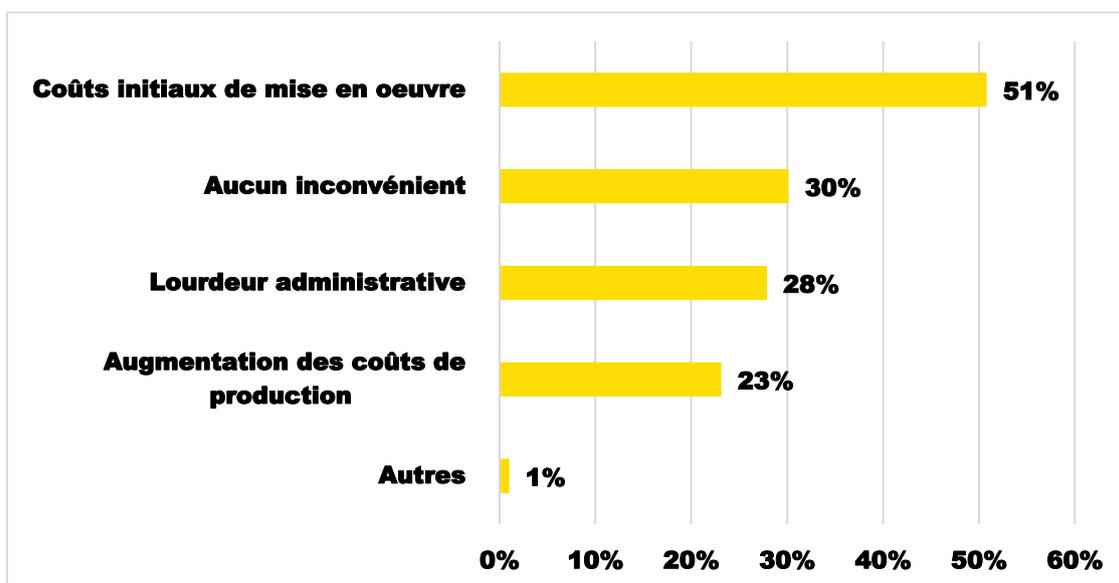


Figure 7 : Les types d'inconvénients ressentis par les entreprises ayant mis en place des initiatives de durabilité

### 3. Communication des démarches et initiatives

Une majorité écrasante d'entreprises, soit 73 %, ne fait pas de communication active concernant leurs actions en faveur de la durabilité. Lors des visites en entreprise, il a été fréquemment constaté que les artisans mettent en place des pratiques durables, qu'ils considèrent comme relevant du bon sens. Par conséquent, ils ne se sentent pas toujours en droit de les promouvoir ou de les identifier comme des pratiques de développement durable.

En parallèle, une minorité d'artisans, à savoir 2 %, établissent un rapport de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Il est à préciser que les obligations liées à la CSRD n'étant entrées en vigueur qu'au 1er janvier 2024, l'enquête fait donc uniquement référence aux rapports RSE volontaires existants avant cette date.

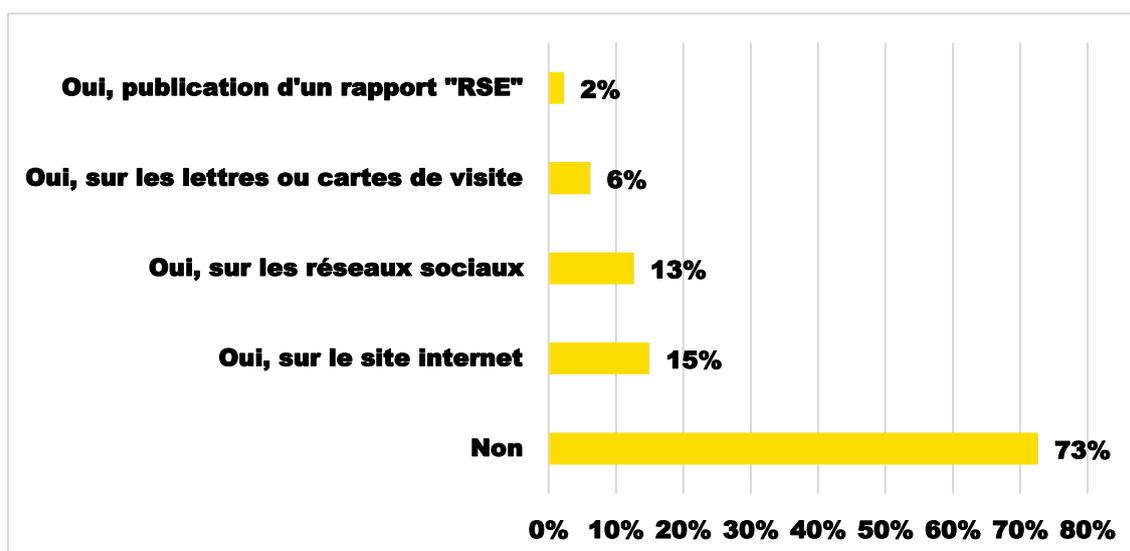
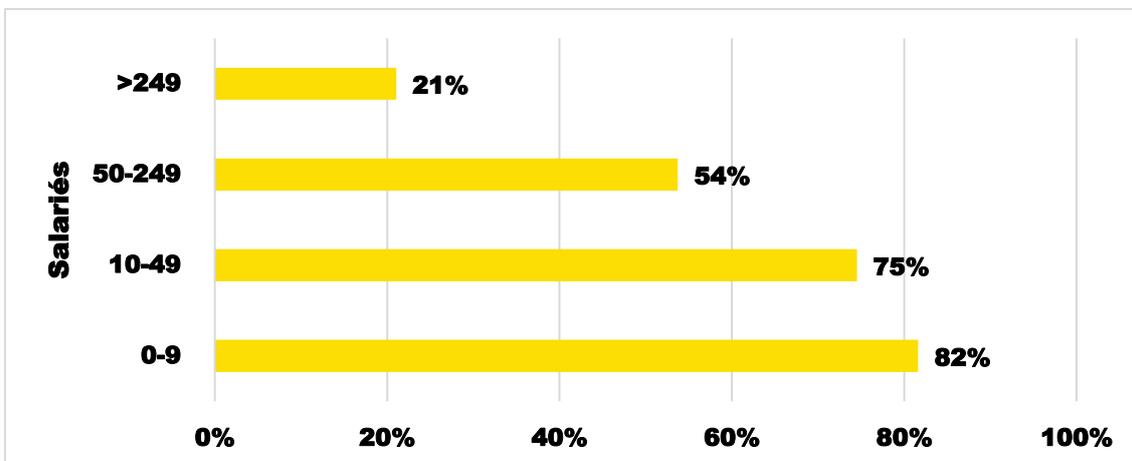
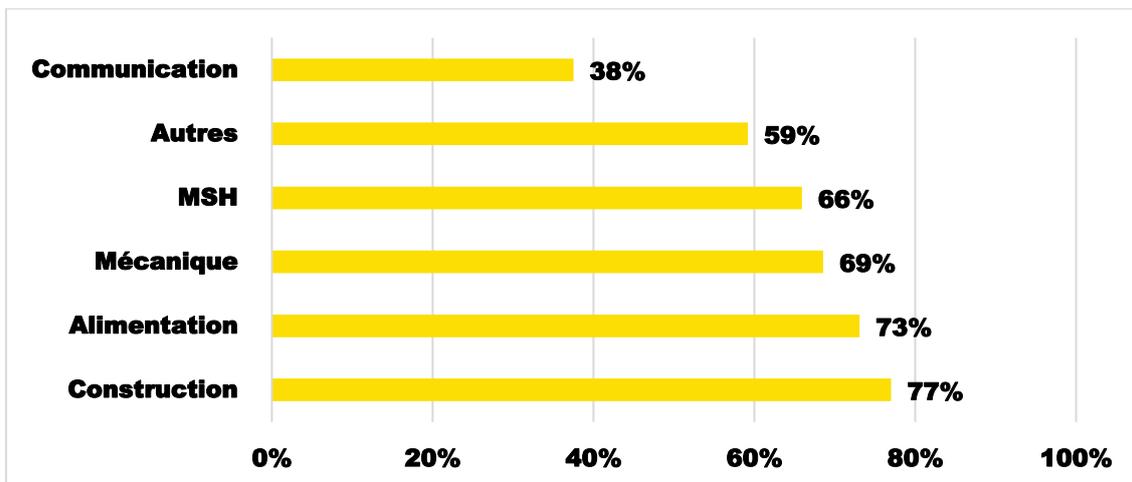


Figure 8 : Les entreprises artisanales communiquent-elles sur leurs initiatives de durabilité ?

L'enquête révèle une corrélation notable entre la taille de l'entreprise et la façon dans laquelle elle communique sur ses initiatives de développement durable. Il apparaît que plus une entreprise est petite, moins elle communique sur ses initiatives.



Figures 9 : Les entreprises qui ne communiquent pas sur leurs initiatives de durabilité réparties par taille



Figures 10 : Les entreprises qui ne communiquent pas sur leurs initiatives de durabilité réparties par secteur

#### 4. Perception et sensibilisation

L'enquête montre que les entreprises artisanales ont classé de nombreux sujets comme étant prioritaires, comme en témoignent les taux de réponse élevés pour chaque sujet proposé. Cela met en lumière la diversité et la complexité des enjeux, ainsi qu'une prise de conscience croissante et leur détermination à agir de manière responsable.

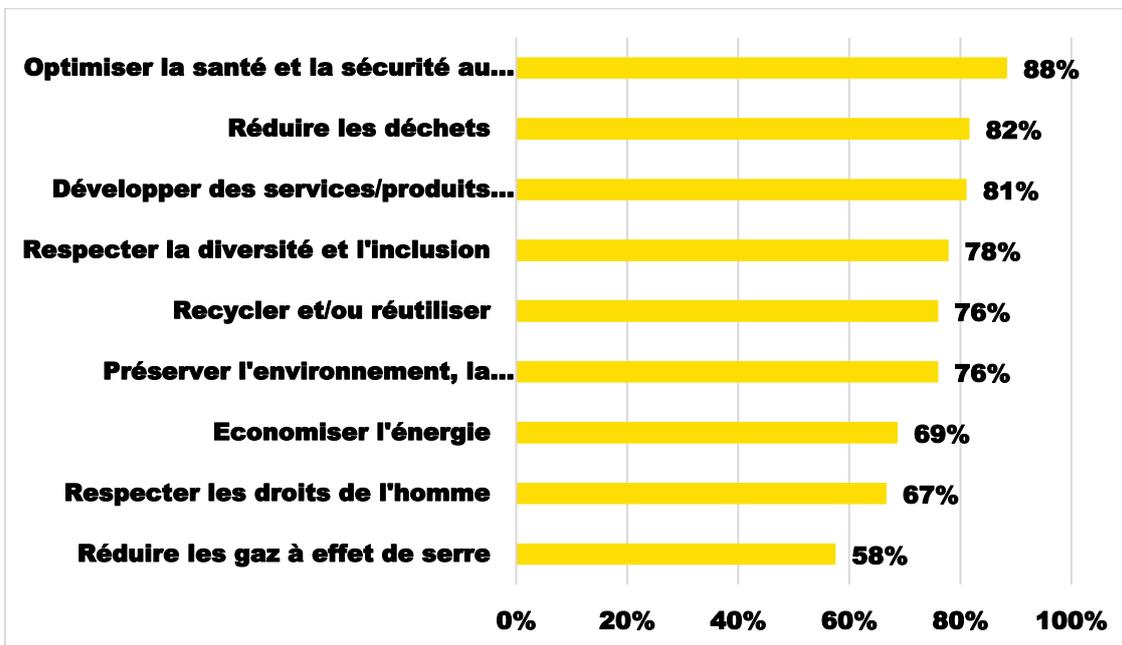


Figure 11 : Les initiatives prioritaires en matière de durabilité à mettre en place identifiées par les entreprises artisanales

Les entreprises artisanales expriment un intérêt fort et varié pour les sujets liés au développement durable, comme en témoignent les taux de réponse élevés pour la majorité des sujets proposés. Ces sujets d'intérêt démontrent une volonté des entreprises artisanales de s'engager activement dans le développement durable et de rechercher des ressources pour les guider dans cette démarche.

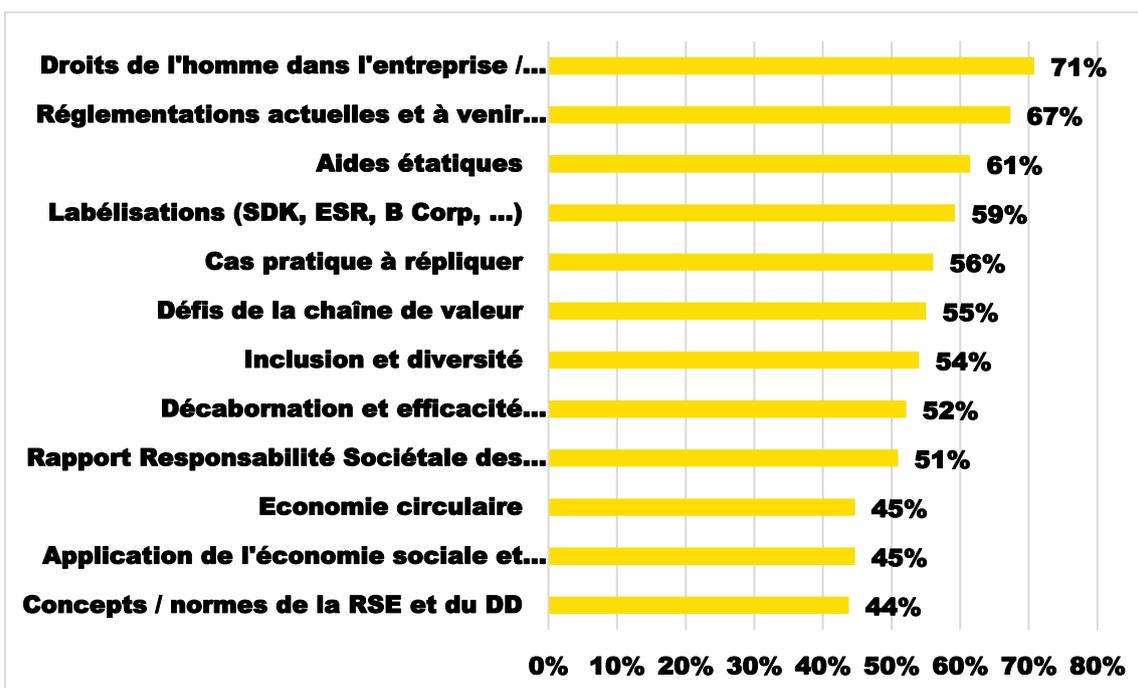


Figure 12 : Les sujets de durabilité où les entreprises artisanales souhaitent approfondir leurs connaissances

L'enquête révèle que les principaux freins ressentis par les entreprises artisanales lorsqu'elles cherchent à s'engager dans des actions liées au développement durable sont le manque d'intérêt de la clientèle (42%), l'insuffisance d'aide étatiques (34%), le manque d'assistance (27%) et le manque de compétences des collaborateurs (34%). Ces freins soulignent la nécessité d'une sensibilisation accrue, de soutiens financiers, de formations et d'un environnement favorable pour encourager les entreprises artisanales à mettre en place des pratiques plus durables.

Il importe de relever également que 11% des entreprises interrogées indiquent que leur manque d'intérêt constitue un frein en soi. Cependant, cette réponse doit être interprétée en tenant compte des commentaires laissés dans les sections de réponses libres de l'enquête. Le manque apparent d'intérêt semble également être dû à une insuffisance de ressources humaines et à la nécessité de prioriser d'autres impératifs en raison du contexte actuel de polycrise, qui restreint la marge de manœuvre de nombreuses entreprises.

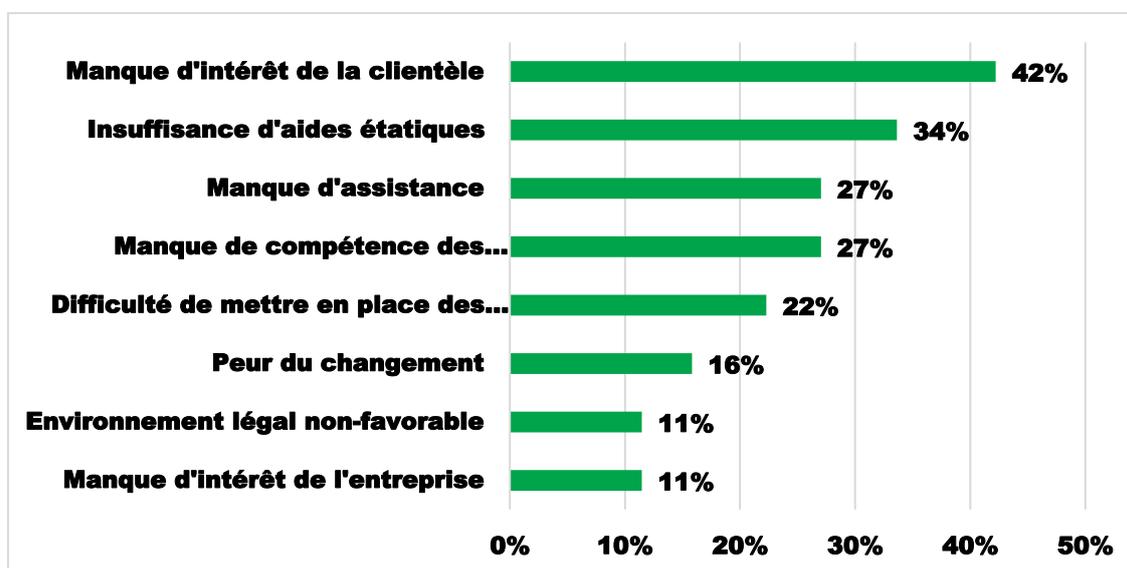


Figure 13 : Quels sont les freins à la transition vers le développement durable pour les entreprises artisanales ?

## 5. Conclusions

Le secteur de l'Artisanat au Luxembourg montre un intérêt croissant pour les enjeux du développement durable étant donné que la majorité des entreprises connaissent les principes du développement durable et que plus de la moitié d'entre elles a déjà mis une ou plusieurs mesures de durabilité en place. Les résultats de l'enquête montrent que plus les artisans comprennent ces thématiques, plus ils s'engagent dans des actions concrètes. Actuellement, les grandes entreprises prennent de l'avance sur ce sujet car elles disposent de ressources et de compétences spécialisées. Elles sont aussi les premières visées par les nouvelles réglementations à venir (p.ex. CSRD).

Il ressort également de l'enquête que les artisans passent à l'action principalement avec des mesures en lien avec l'environnement. Pour augmenter le niveau de connaissances sur les sujets en lien avec les piliers social et économique, il semble utile d'accentuer la sensibilisation sur ceux-ci. La Chambre des Métiers tient toutefois à souligner que les collaborateurs sur le terrain constatent que des mesures sociales ou de développement durable plus générales existent dans les entreprises, mais ne sont souvent pas identifiées comme telles par les artisans car ils les associent à du simple bon sens.

A ce stade, les bénéfices ressentis après la mise en place d'initiatives durables sont principalement de nature réputationnelle et de satisfaction morale. Cependant, les coûts initiaux de mise en œuvre sont souvent perçus comme un frein majeur par les entreprises artisanales.

Tous ces éléments soulignent l'importance de la sensibilisation et de la communication sur le développement durable dans le secteur de l'Artisanat. Ils mettent également en évidence la nécessité de surmonter les obstacles financiers et de ressources (e.a. humaines) pour permettre aux artisans de s'engager pleinement dans le développement durable.

Un autre élément important de la présente enquête est que la demande de la clientèle pour des produits ou services durables ne semble pas être au rendez-vous, ce qui représente un frein pour envisager les investissements et financements nécessaires pour une implémentation de certaines initiatives.

Un autre point important mis en évidence est le pourcentage élevé d'entreprises qui ne communiquent pas leurs initiatives et succès en lien avec ces thématiques. L'absence de communication sur ces thématiques peut néanmoins avoir des conséquences négatives pour l'entreprise, tel que le manque d'attractivité de cette dernière sur le marché de l'emploi aux yeux des plus jeunes générations qui accordent une importance croissante au sujet du développement durable, de même que de certains clients et investisseurs. Communiquer sur ses initiatives en matière de développement durable représente donc une opportunité en vue d'accroître la réputation et l'image de marque de l'entreprise.

En résumé, les entreprises artisanales témoignent d'un vif intérêt pour le développement durable et les pratiques responsables. Cependant, malgré cet engouement, certains obstacles persistent. Il est donc impératif que la Chambre des Métiers maintienne et renforce ses initiatives de sensibilisation, d'information et de soutien envers les entreprises artisanales. Ces efforts sont essentiels pour atteindre les objectifs nationaux fixés autour des trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et le social.

Une campagne de sensibilisation en continu devrait à l'avenir permettre de mobiliser davantage d'entreprises et pourrait les encourager à adopter des pratiques durables. L'information joue un rôle clé par le fait de fournir des connaissances sur les avantages, les meilleures pratiques et les opportunités liés au développement durable. En outre, le renforcement des initiatives de soutien, qu'il s'agisse d'aides financières, de formations ou d'accompagnement, aidera les artisans à surmonter les obstacles pratiques et à mettre en œuvre des actions concrètes.

## 6. Propositions

Sur base des résultats de cette enquête, des différentes réglementations à venir en lien avec les thématiques du développement durable et des objectifs nationaux, la Chambre des Métiers a formulé les propositions suivantes pour encourager et faciliter l'engagement des entreprises artisanales du Luxembourg dans le développement durable :

### 6.1. Elargissement des régimes d'aides existants en les orientant davantage vers les thématiques clés du développement durable

Afin d'aider à réduire les coûts initiaux associés aux démarches du développement durable et pour inciter les entreprises artisanales, et surtout les TPE, à entamer leurs premières actions dans le domaine, la Chambre des Métiers propose d'élargir certains régimes d'aides existants, en l'occurrence la formule « SME Packages » qui est très bien accueillie dans l'Artisanat, ou encore en adaptant le régime d'aide à la protection de l'environnement (loi du 15 décembre 2017).

#### a. Proposition de mise en place d'un nouveau SME Package « CSRD Reporting »

Bien que les PME artisanales ne soient pas directement visées par la réglementation européenne CSRD, elles le seront néanmoins indirectement, notamment par des demandes de plus en plus fréquentes en matière d'un reporting de durabilité qui sera requis de la part d'autres acteurs de l'économie (banques, clients B2B de grande taille, fournisseurs, adjudicateurs publics, etc.).

Afin d'aider une entreprise à réaliser son premier rapport de durabilité, un SME Package « CSRD Reporting », sous forme d'un voucher, pourrait s'avérer très utile, surtout pour les plus petites structures. Ce package pourrait en l'occurrence couvrir les coûts d'un expert qui aiderait à collecter les données nécessaires à base de VSME (voluntary sustainability reporting standards) pour produire ensuite un premier rapport de durabilité.

#### b. Proposition de mise en place d'un nouveau SME Package « Circularity »

La transition de l'économie actuelle linéaire vers une économie circulaire et économe en ressources est à ce stade encore peu avancée sur le terrain. Un obstacle est entre autres le manque de savoir-faire auprès des entreprises et l'absence de guidance par des spécialistes.

Afin d'inciter les premières réflexions au sein des entreprises, la Chambre des Métiers propose la mise en place d'un nouveau SME Package « Circularity », sous forme d'un voucher pour subventionner les honoraires d'experts dans le domaine. Ces experts pourraient intervenir en 3 étapes au sein des entreprises, par la formation, par l'analyse du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un processus et à la fin par la proposition d'un plan d'action pour la transformation du linéaire vers le circulaire.

### **c. Adaptation du régime d'aide à la protection de l'environnement (loi du 15 décembre 2017) – Subventionnement de la rénovation énergétique des bâtiments**

La rénovation énergétique des bâtiments est souvent très coûteuse, sans pour autant générer un retour d'investissement rapide.

Afin d'aider les entreprises à procéder à la décarbonation de leur parc immobilier, la Chambre des Métiers propose une réforme rapide et efficace du régime d'aide relatif à la protection de l'environnement, surtout en matière de subventionnement de l'assainissement énergétique, qui n'est pas couvert par le régime en vigueur, et notamment en s'inspirant de l'aide temporaire à impact environnemental.

### **6.2. Renforcement de l'information, de l'accompagnement et de la sensibilisation des entreprises artisanales en lien avec la CSRD**

La Chambre des Métiers est d'avis qu'il serait bénéfique de proposer aux entreprises artisanales un helpdesk « CSRD » qui serait mis en place pour informer, accompagner et sensibiliser, notamment en rapport avec la "Corporate Sustainability Reporting Directive" (CSRD), les "European Sustainability Reporting Standards" (ESRS) et les "Voluntary Sustainability Reporting Standards for SMEs" (VSME).

Nombreuses sont les initiatives déjà en place dans beaucoup de pays européens et qui pourraient constituer une source d'inspiration, afin d'assurer une transition douce vers ces nouvelles obligations (futures) et de limiter à un strict minimum la charge administrative impactant les entreprises.

Ainsi, Il est proposé de mettre en place une assistance PME gratuite au sein de la Chambre des Métiers pour aider les entreprises artisanales à identifier les démarches administratives liées au développement durable et à la RSE, à formaliser par écrit et à structurer leur stratégie dans ces domaines.

Ceci permettrait d'aider les entreprises à surmonter le manque de ressources humaines et de compétences spécialisées et à être prêtes pour réaliser les demandes qui résulteront des relations avec leurs parties prenantes suite p.ex. à la mise en œuvre des politiques de CSRD.

### **6.3. Proposition d'une campagne de promotion des entreprises durables auprès du grand public**

En 2022, le Ministère de la Protection des consommateurs<sup>1</sup> avait mené une enquête auprès des consommateurs qui a révélé que 69% des répondants seraient prêts à payer plus pour des produits plus durables.

Partant, la Chambre des Métiers propose de se référer à ce constat important et de mener une grande campagne de promotion nationale, afin de mettre en évidence les entreprises et leurs produits et services durables auprès du grand public.

---

<sup>1</sup> Ministère de la Protection des consommateurs and Art Square Lab SARL-S SIS (2022). *Enquête 'Consommation et besoins des consommateurs'*  
<https://mpc.gouvernement.lu/dam-assets/le-ministère/inteco/report-survey-digital.pdf>